



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2025-88

**ATTRIBUTION D'UNE DELEGATION DE FONCTION
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT
COMMERCIAL
(C.D.A.C.)**

Monsieur le Maire de la Commune de Clermont l'Hérault,

VU le Code du Commerce ;

VU le tableau du Conseil Municipal en date du 11 août 2021 ;

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur le Maire à assister à la réunion du 4 février 2025 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la représentation de la Commune au cours de la réunion du 4 février 2025 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont déléguées à Monsieur Jean-François FAUSTIN, en qualité de 5^{ème} Adjoint, les fonctions suivantes :
Siéger, prendre part à tous votes et signer tous actes et documents nécessaires au fonctionnement de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Hérault réunie le 4 février 2025.

Article 2 :

Les fonctions déléguées seront exercées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 3 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève.

A Clermont l'Hérault, le 4 février 2025.

Le Maire,

Gérard BESSIERE